

Le Contenu

Déscription.....	1
Date de renouvellement	3
Location	3
Validité de l'inscription au registre des importateurs..	4
Conditions de renouvellement de l'enregistrement et documents requis pour le renouvellement du registre des importateurs.....	5
Premièrement : l'établissement individuel	6
Deuxième:Entreprises individuelles et sociétés à responsabilité limitée	7

Troisièmement: les sociétés en action.....	8
Les procédures du renouvellement de l'inscription au registre des importateurs.....	9
Notes générales.....	10



Renouvellement de l'inscription au Registre des Importateurs

Discrétion

Renouvellement des données d'inscription des entreprises et sociétés inscrites conformément à la loi n° 121 de 1982 et modifiée par la loi n° 7 de 2017 et la loi n° 173 de 2023.

Location:

(Maarouf - 6 Octobre - Alexandrie - Port Saïd - Suez - Damiette)

Date de renouvellement

1. La demande de renouvellement est soumise dans les 90 jours avant la date d'expiration de la carte d'importation au tarif standard de renouvellement.
2. Les frais seront doublés si le renouvellement est soumis dans les 90 jours après la date d'expiration.
3. Si le renouvellement n'est pas effectué dans les 90 jours suivant l'expiration de l'inscription, l'inscription sera annulée administrativement.

Validité de l'inscription au registre des importateurs

La validité de l'inscription au registre des importateurs est de cinq ans. La validité de l'inscription des entreprises dont les partenaires égyptiens détiennent moins de 51 % est de 10 ans maximum à partir de la date d'application des dispositions de la loi n° 173 de 2023.

Conditions de renouvellement de l'inscription et documents requis pour renouveler le registre des importateurs :

Premièrement : l'établissement individuel

Conditions pour le renouvellement de l'inscription des établissements individuels :

1. Pas plus de 90 jours ne se sont écoulés depuis l'expiration de la carte d'importation sans renouveler sa validité.
2. Le registre du commerce n'a pas été radié en raison de l'expiration de la personnalité physique ou de la modification du numéro uniforme du registre du commerce.
3. Le dossier à l'Autorité fiscale n'a pas été définitivement suspendu en raison de l'expiration de la personnalité physique et le numéro fiscal du dernier numéro émis n'a pas été modifié par la dernière carte obtenue.
4. La personnalité physique n'a pas été résiliée en raison du décès de la personne concernée.
5. L'activité d'importation n'a pas été supprimée du registre du commerce.
6. Le capital n'a pas été ajusté en dessous du minimum légalement prescrit (500 000 EGP).
7. Aucun jugement définitif n'a été rendu contre l'importateur pour violation de l'article 2 de la loi n° 7 de 2017 modifiant la loi n° 121 de 1982.

Documents pour le renouvellement de l'inscription des installations individuelles :

1. Formulaire de demande de renouvellement original identique au registre du commerce signé par la personne concernée, son agent ou son représentant autorisé.
2. Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur avec l'original pour vérification.
3. Déclaration de renouvellement du registre des importateurs d'un établissement individuel signée par la personne concernée et l'agent autorisé (le cas échéant) et responsable de l'importation devant l'employé compétent ou la validité de la signature par la banque.
4. Si le demandeur de renouvellement est un agent :
 1. Une copie d'une procuration notariée au registre foncier avec l'original pour vérification.
 2. Déclaration de validité de la procuration signée par l'agent.
5. Document officiel du registre du commerce actif et valide pour au moins 90 jours (et pas plus de 90 jours se sont écoulés) mentionnant (activité d'importation pour le commerce - capital restreint d'au moins (500 000 EGP).
6. Une copie de la carte fiscale électronique valide et conforme au registre commercial et original pour vérification et document de fond si les données ne sont pas complètes par la carte fiscale.
7. Origine du Certificat de Pratique de l'Importation au nom de la personne concernée ou responsable de l'importation assurée par la sécurité sociale Ou la copie du reçu de paiement des frais du cours d'importation de la (GOEIC) (peut être payée lors du renouvellement aux succursales compétentes de la (GOEIC) du registre des importateurs ou au siège de la (GOEIC) Ou une lettre du Centre de formation au commerce extérieur indiquant que le cours de formation a été réservé au nom de la personne concernée ou d'un employé de l'établissement. OU une lettre de la Chambre de Commerce indiquant que le cours de formation a été réservé au nom de la personne concernée ou d'un employé de l'établissement.
8. Si le bénéficiaire du certificat d'importation est un employé de l'établissement et que son nom n'est pas mentionné dans le registre du commerce, il doit également soumettre :
 1. Origine de l'Imprimé d'Assurance (document d'assurance (1S)).
 2. Une lettre de l'entreprise tamponnée pour déterminer (le responsable importateur assuré et qu'il travaille toujours pour l'entreprise).
 3. Déclaration de renouvellement du registre des importateurs d'un établissement individuel signée devant l'employé compétent ou la validité de la signature de la banque.
9. Si une lettre de garantie est fournie pour le montant de l'assurance lors de l'inscription ou du renouvellement : Si la lettre de garantie est prolongée La banque envoie l'origine de la prolongation de la lettre de garantie ou une transcription de la prolongation de la lettre de garantie est fournie (si la banque envoie l'actif par courrier à la (GOEIC) et qu'il n'arrive pas avant la demande de renouvellement). Si une nouvelle lettre de garantie est soumise La lettre de garantie doit être dans tous les cas
 - Lettre de Garantie Bancaire Finale Inconditionnelle au nom de :
 - L'organisation Générale pour les Exportations et les Importations.
 - Département des Affaires des Importateurs.
 - 1 rue Maarouf, intersection rue Ramsès.
 - Valeur de l'assurance du numéro de la carte d'importation ().
 - Au nom d'un établissement/ entreprise ().
 - Selon le numéro du registre du commerce ().
 - Durée de la lettre de garantie cinq ans et six mois.
 - Valeur de l'assurance (50 000 EGP) à partir de la date de validité de l'inscription. Avec une note :
 - Le nom de l'établissement dans la lettre de garantie doit être identique au registre du commerce.

- Si le nom de l'entreprise est modifié dans le registre du commerce, la prolongation de la lettre de garantie doit être émise sous le nouveau nom avec l'émission de la lettre de modification faite par la banque.
- La lettre de garantie n'est pas inférieure à cinq ans et six mois à partir de la date de validité de la carte d'importation.
- Conformément aux instructions de la Banque Centrale, la lettre de garantie doit être tamponnée avec le sceau de la Banque et signée par deux employés de la Banque avec leurs numéros de poste.

Entreprises individuelles et sociétés à responsabilité limitée

Conditions pour le renouvellement de l'inscription des entreprises individuelles et des sociétés à responsabilité limitée :

1. Pas plus de 90 jours ne se sont écoulés depuis l'expiration de la carte d'importation sans renouveler sa validité.
2. Le registre du commerce n'a pas été radié en raison de l'expiration de la personnalité physique ou de la modification du numéro uniforme du registre du commerce.
3. Le dossier à l'Autorité fiscale n'a pas été définitivement suspendu en raison de l'expiration de la personnalité physique.
4. L'activité d'importation n'a pas été supprimée du registre du commerce.
5. Le capital n'a pas été ajusté en dessous du minimum légalement prescrit (2 000 000 EGP).
6. La part de capital des partenaires égyptiens ne doit pas être inférieure à 51 %. Les entreprises dont les parts de partenaires égyptiens sont inférieures à 51 % peuvent être inscrites pour une période maximale de 10 ans à compter de la date d'application de la loi n° 173 de 2023.
7. Aucun jugement définitif n'a été rendu contre l'importateur pour violation de l'article 2 de la loi n° 7 de 2017 modifiant la loi n° 121 de 1982.

Documents requis :

1. Formulaire de demande de renouvellement original identique au registre du commerce signé par la personne concernée, son agent ou son représentant autorisé.
2. Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur avec l'original pour vérification.
3. Déclaration de renouvellement du registre des importateurs signée par les partenaires solidaires et les directeurs de l'entreprise (tous répertoriés dans le registre du commerce) et ceux responsables de l'importation devant l'employé compétent ou certifiés pour la validité de la signature par la banque.
4. Si le demandeur de renouvellement est un agent :
 - Une copie d'une procuration notariée au registre foncier avec l'original pour vérification.
 - Déclaration de validité de la procuration signée par l'agent.
5. Document officiel du registre du commerce actif et valide pour au moins 90 jours (et pas plus de 90 jours se sont écoulés) mentionnant (activité d'importation - Responsable de l'importation Égyptien en cas d'étrangers - capital restreint d'au moins 2 000 000 EGP).
6. Une copie de la carte fiscale électronique valide et conforme au registre commercial et original pour vérification et document de fond si les données ne sont pas complètes par la carte fiscale.
7. Une copie de la dernière déclaration fiscale (timbrée avec l'emblème de la République dans son Mandat Fiscal) identique aux données du registre du commerce.

8. Les documents doivent être complétés par les administrateurs des importations et les travailleurs des importations dont les noms figurent dans le registre du commerce ou par l'employé assuré ayant obtenu le certificat d'importation.
 - Origine du Certificat de Pratique de l'Importation.
 - Ou la copie du reçu de paiement des frais du cours d'importation de la (GOEIC) (peut être payée lors du renouvellement aux succursales compétentes de la (GOEIC) du registre des importateurs ou au siège de la (GOEIC)). Ou une lettre du Centre de formation au commerce extérieur indiquant que le cours de formation a été réservé au nom de la personne concernée ou d'un employé de l'établissement. OU une lettre de la Chambre de Commerce indiquant que le cours de formation a été réservé au nom de la personne concernée ou d'un employé de l'établissement.
 - Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur avec l'original pour vérification.
 - Déclaration de renouvellement du registre des importateurs signée devant l'employé compétent ou certifiée pour la validité de la signature par la banque.
9. Si un employé de l'entreprise obtient un certificat d'importation, il doit également fournir :
 - Origine de l'Imprimé d'Assurance (document d'assurance ()).
 - Une lettre tamponnée de l'entreprise pour déterminer (le responsable importateur assuré et qu'il travaille toujours pour l'entreprise).
10. Si une lettre de garantie est fournie pour le montant de l'assurance lors de l'inscription ou du renouvellement : Si la lettre de garantie est prolongée La banque envoie l'origine de la prolongation de la lettre de garantie ou une transcription de la prolongation de la lettre de garantie est fournie (si la banque envoie l'actif par courrier à la (GOEIC) et qu'il n'arrive pas avant la demande de renouvellement).

Si une nouvelle lettre de garantie est soumise Origine de la nouvelle lettre de garantie. La lettre de garantie doit être dans tous les cas :

- Lettre de Garantie Bancaire Finale Inconditionnelle au nom de :
 - L'organisation Générale pour les Exportations et les Importations
 - Département des Affaires des Importateurs
 - 1 rue Maarouf, intersection rue Ramsès
 - Valeur de l'assurance du numéro de la carte d'importation ()
 - Au nom d'un établissement/ entreprise ()
 - Selon le numéro du registre du commerce ().
 - Durée de la lettre de garantie cinq ans et six mois
 - Valeur de l'assurance (50 000 EGP) à partir de la date de validité de l'inscription

Avec une note :

- Le nom de l'établissement dans la lettre de garantie doit être identique au registre du commerce.
- Si le nom de l'entreprise est modifié dans le registre du commerce, la prolongation de la lettre de garantie doit être émise sous le nouveau nom avec l'émission de la lettre de modification faite par la banque.
- La lettre de garantie n'est pas inférieure à cinq ans et six mois à partir de la date de validité de la carte d'importation.
- Conformément aux instructions de la Banque Centrale, la lettre de garantie doit être tamponnée avec le sceau de la Banque et signée par deux employés de la Banque avec leurs numéros de poste.

Troisième : Sociétés par actions

1. Il ne s'est pas écoulé plus de 90 jours depuis l'expiration de la carte d'importation sans renouveler sa validité.
2. Le registre de commerce ne doit pas être radié en raison de l'expiration de la personnalité naturelle ou de la modification du numéro unique du registre de commerce.
3. Le dossier à l'Autorité fiscale n'a pas été définitivement suspendu en raison de l'expiration de la personnalité naturelle.
4. L'activité d'importation n'a pas été supprimée du registre de commerce.
5. Le capital n'a pas été ajusté en dessous du minimum légalement prescrit (5 000 000 EGP).
6. La part des partenaires égyptiens dans le capital ne doit pas être inférieure à 51%. Les sociétés dont la part des partenaires égyptiens est inférieure à 51% peuvent être enregistrées pendant une durée maximale de 10 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi 173 de 2023.
7. Aucun jugement définitif n'a été prononcé contre l'importateur pour une violation de l'article 2 de la loi n° 7 de 2017 modifiant la loi n° 121 de 1982.

Documents de Renouvellement des Sociétés par Actions

1. Formulaire de demande de renouvellement original identique au registre de commerce, signé par la personne concernée, l'agent ou le représentant autorisé.
2. Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur avec l'original pour vérification.
3. Attestation de renouvellement du registre des importateurs d'entreprises signée devant l'employé compétent ou la validité de la signature de la banque par toute personne ayant le droit de gérer, signer et administrer la société et les responsables de l'importation selon le dernier registre commercial.
4. Si le demandeur de renouvellement est :
 1. Une copie d'une procuration notariée du registre foncier avec l'original pour vérification.
 2. Attestation de la validité de la procuration signée par l'agent.
5. Document officiel du registre de commerce actif et valide pour au moins 90 jours (et pas plus de 90 jours se sont écoulés), mentionnant (activité d'importation pour le trafic - Responsable d'importation égyptien en cas d'étrangers - capital restreint d'au moins 5 000 000 EGP).
6. Une copie valide de la carte fiscale électronique conforme au registre de commerce. L'original doit être présenté pour vérification. Si les données de la carte fiscale sont incomplètes, un document de fond est requis.
7. Une copie de la dernière déclaration fiscale (tamponnée avec l'emblème de la République dans son Mandat Fiscal) conforme aux données du Registre de Commerce.

8. Les documents doivent être complétés par le responsable de l'importation et les travailleurs d'importation dont les noms figurent dans le registre de commerce ou par l'employé assuré ayant obtenu le certificat d'importation.

1. Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur avec l'original pour vérification.

2. Attestation de renouvellement du registre des importateurs signée devant l'employé compétent ou certifiant la validité de la signature de la banque.

3. Original du Certificat de Pratique de l'Importation

Ou la copie du reçu de paiement des frais de cours d'importation de la GOEIC (peut être payé lors du renouvellement dans les succursales compétentes de la GOEIC du registre des importateurs ou au siège de la GOEIC)

Ou une lettre du Centre de Formation au Commerce Extérieur indiquant que le cours de formation a été réservé au nom de la personne concernée ou d'un employé de l'établissement.

Ou une lettre de la Chambre de Commerce indiquant que le cours de formation a été réservé au nom de la personne concernée ou d'un employé de l'établissement.

9. Si un employé de la société obtient un certificat d'importation, il doit également fournir :

1. Original de l'Imprimé d'Assurance (document d'assurance (1S))

2. Lettre de la société tamponnée pour déterminer (le responsable d'importation assuré et qu'il travaille toujours pour la société).

10. Si une lettre de garantie est fournie pour le montant de l'assurance lors de l'enregistrement ou du renouvellement

1. Si la lettre de garantie est prolongée :

- La banque envoie l'original de la prolongation de la lettre de garantie ou une copie de la prolongation de la lettre de garantie est fournie (si la banque envoie l'actif à la GOEIC et qu'il n'arrive pas avant la demande de renouvellement).

2. Si une nouvelle lettre de garantie est soumise :

- Original de la nouvelle lettre de garantie.

La lettre de garantie doit être dans tous les cas :

- Lettre de Garantie Bancaire Inconditionnelle et Définitive au nom de :
- Organisation Générale pour le Contrôle des Importations et Exportations
- Département des Affaires des Importateurs
- 1 Rue Maaruf Intersection Rue Ramsès
- Valeur d'Assurance de la Carte d'Importation Numéro ()
- Au nom de l'entreprise/société ()
- Selon le Registre de Commerce N° ().
- Durée de la lettre de garantie : cinq ans et six mois
- Valeur d'assurance (20 000 EGP) à partir de la date de validité de l'enregistrement

Avec une note :

- Le nom de l'établissement dans la lettre de garantie doit être identique au registre commercial.
- Si le nom de la société est modifié dans le registre commercial, la prolongation de la lettre de garantie doit être émise au nouveau nom avec l'émission de la lettre de modification faite par la banque.
- La lettre de garantie ne doit pas être inférieure à cinq ans et six mois à partir de la date de validité de la carte d'importation.
- Conformément aux instructions de la Banque Centrale, la lettre de garantie doit être tamponnée avec le sceau de la banque et signée par deux employés de la banque avec leurs numéros de poste.

Procédures de renouvellement d'inscription au registre des importateurs

1. Prendre rendez-vous via le portail de la GOEIC.
2. Si la demande est soumise à la succursale de Maarouf ou de 6th October :
 - o Veuillez consulter les instructions d'utilisation lors de la réservation du rendez-vous.
3. Soumission des documents requis conformément aux dispositions de la loi n° 7 de 2017.
4. Détermination de la valeur des frais prescrits par la fenêtre de réception des demandes.
5. Payer les frais à la trésorerie de la GOEIC par carte de crédit ou déposer le montant des frais sur le compte de la GOEIC.
6. Notez que si les frais sont déposés sur le compte de la GOEIC, les procédures suivantes doivent être suivies :
 1. Obtenez une lettre de la GOEIC adressée à la banque indiquant le numéro de compte de la GOEIC.
 2. Déposez le montant de l'assurance sur le compte bancaire de la GOEIC.

3. Prendre rendez-vous via le portail de la GOEIC (la demande est soumise à la succursale d'October - le bureau du Complexe des Services aux Investisseurs à l'Autorité Générale de l'Investissement).
4. Dépôt du reçu à la banque.

Audit technique et financier.

Entrer la date de la carte du registre de l'exportateur.

La personne concernée doit vérifier la carte avant de l'emballer et de la recevoir.

Emballage et livraison.

Notes générales

1. Obtenir les formulaires de documents uniquement depuis le portail de la GOEIC.
2. Pour savoir comment prendre rendez-vous via le portail de la GOEIC, veuillez entrer sur le lien :
3. Frais de deux livres pour le timbre de développement des ressources + une livre par page pour la procuration si soumise.
4. Accepte même un deuxième agent seulement et l'autorisation n'est pas acceptable avec les registres des importateurs.
5. Si la personne concernée ou celle ayant le droit de gérer et de signer se trouve à l'étranger et délègue son représentant légal pour demander l'obtention du service à la GOEIC, une procuration émise par une autorité étrangère doit être certifiée par l'ambassade ou le consulat égyptien à l'étranger et déposée au registre foncier en Égypte.
6. L'agent ne peut pas signer des déclarations personnelles à soumettre par la personne concernée et l'agent autorisé ou celui ayant le droit de gérer et de signer.
7. Si l'entreprise a un partenaire étranger, l'importation doit être responsable de la nationalité égyptienne et être enregistrée dans le registre commercial.
8. Le responsable de l'importation est le travailleur ou les employés dans l'établissement individuel ou l'entreprise, responsables de l'importation et travaillant de manière permanente dans l'établissement. Les non-partenaires ou les membres du conseil d'administration doivent être assurés en assurance sociale et fournir le document indiquant cela.
9. Les entreprises dont les actions sont inférieures à 51% peuvent être enregistrées, à condition que la période totale d'inscription au registre ne dépasse pas 10 ans à partir de la date d'application des dispositions de la loi 173/2023 et peut être prolongée pour une seule période ne dépassant pas 10 ans par décision du Conseil des ministres. L'assurance ne peut pas être convertie de liquidités à une lettre de garantie.
10. Si le certificat de pratique de l'exportation n'est pas complété lors de la demande d'inscription, une copie du reçu de réservation du cours de formation peut être soumise et une carte temporaire pour le registre des exportateurs peut être obtenue pour trois mois jusqu'à ce que le certificat de pratique de l'exportation soit complété.
11. Certification de Pratique de l'Importation.
 1. Émis par le centre de formation au siège de la GOEIC ou l'un des centres approuvés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Centre de Formation au Commerce Extérieur ou la Chambre de Commerce.
 2. Si le certificat d'importation n'est pas rempli, une copie du reçu de paiement des frais de réservation du cours peut être fournie et une carte temporaire pour le registre des importateurs peut être obtenue pour trois mois jusqu'à ce que le certificat d'importation soit complété.
12. En cas de réservation du cours d'importation à la GOEIC :
 1. Enregistrez un compte sur le portail de la GOEIC.
 2. Vous pouvez savoir comment réserver le cours d'importation et les documents requis [Cliquez ici].
 3. Réservation des cours tenus.

4. Réservation des cours tenus au Centre de Formation.
 5. Paiement des frais pour le cours en ligne.
 6. Les frais pour le cours de formation tenu par la GOEIC au siège de l'autorité principale à l'aéroport ou pendant la présence pour renouveler le registre des importateurs dans les succursales du registre compétent des importateurs sont payés après avoir chargé le formulaire de réservation d'un cours de formation depuis le site.
13. Après la modification dans la carte du registre de l'importateur, la carte des négociants en douane doit être activée depuis l'ordinateur des douanes de la douane automobile à l'aéroport international du Caire.

14. Modification

1. La GOEIC doit être informée de tout changement ou modification dans les déclarations enregistrées dans le Registre dans les 60 jours à compter de la date du changement ou de la modification.

2. Vous pouvez vous référer au service de modification du portail de la GOEIC pour connaître les procédures et les documents requis pour obtenir le service.

3. Si, lors du renouvellement, il y a une modification non prouvée des données enregistrées dans le registre des importateurs, les actions suivantes seront entreprises en fonction du type de modification :

i. Si la modification n'affecte pas le registre des importateurs :

- Les procédures de renouvellement et de modification seront effectuées lorsqu'une des modifications suivantes se produit :

- Désélectionner ou ouvrir l'activité d'importation (sans annuler).
- Changement de nom commercial.
- Modification de la marque.
- Entrée ou sortie de partenaires dans les entreprises.
- Modification du statut d'un partenaire dans les entreprises.
- Modification de celui ayant le droit de gérer et de signer.
- Ajouter ou supprimer un gestionnaire.
- Ajouter ou supprimer des groupes de marchandises.
- Ajuster le capital sans être inférieur au minimum légalement requis.
- Modification de l'adresse du siège social dans le même gouvernorat sans effacer le registre commercial ou modifier son numéro.
- Modification de la personnalité juridique sans expiration de la personnalité légale.

ii. Si la modification affecte l'inscription au registre des importateurs :

- En raison de la perte d'une des conditions d'inscription ou de renouvellement conformément à la loi 7 de 2017.

iii. Les procédures de renouvellement ne se poursuivent pas, la carte d'importation est radiée et les mesures légales nécessaires sont prises.

